

REVUE DE L'INSTITUT
FRANÇAIS D'HISTOIRE
EN ALLEMAGNE

Revue de l'IFHA

Revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne

5 | 2013
IFHA 5

Les transformations de l'État social : une recherche

Karim Fertikh et Heike Wieters



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/7400>

DOI : 10.4000/ifha.7400

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2013

ISSN : 2190-0078

Référence électronique

Karim Fertikh et Heike Wieters, « Les transformations de l'État social : une recherche », *Revue de l'IFHA* [En ligne], 5 | 2013, mis en ligne le 17 février 2014, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/7400> ; DOI : 10.4000/ifha.7400

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

©IFHA

Les transformations de l'État social : une recherche

Karim Fertikh et Heike Wieters

Une introduction

- 1 Le groupe « État social » du réseau « Saisir l'Europe/*Europa als Herausforderung* » a saisi l'occasion de cet article pour se présenter, et décrire les directions qui vont être données à ses recherches. Notre groupe de travail, composé d'une quinzaine de chercheurs, dont trois doctorants et deux post-doctorants, se consacre à diverses recherches sur les transformations de l'État social depuis 1945 : depuis le déploiement dans toute l'Europe, suivant des trajectoires diverses, de différentes formes de politiques et d'assurances sociales aux mutations des conditions d'emploi et aux inflexions ou ruptures dans les « systèmes » d'assurance mises en place sous l'effet de dynamiques internes aux institutions elles-mêmes ou comme effets de dynamiques de crises intersectorielles fragilisant les compromis sociaux au fondement des systèmes assurantiels¹. Pour présenter notre travail collectif, après une brève introduction mettant en lumière les points communs méthodologiques et thématiques de notre groupe de travail, un entretien avec les sociologues Bénédicte Zimmermann et Berthold Vogel, l'historienne Gabriele Metzler et l'économiste Gabriel Colletis décrit ce qu'une recherche sur l'État social peut attendre d'une collaboration interdisciplinaire et internationale. Enfin, cet article présente succinctement un terrain de recherche spécifique sur la justice intergénérationnelle étudiée dans une perspective socio-historique.
- 2 Interdisciplinaire, notre groupe d'historiens, de sociologues, de politistes et d'économistes est uni par des objets, des méthodologies de recherche, comme la socio-histoire ou les réflexions sur la circulation internationale des modèles de politique publique, et par des intérêts de recherche communs : la scientificisation du social² et des politiques sociales, les appropriations des politiques par les acteurs et leurs conséquences sur les chances effectives de réalisation de soi, le déplacement des conceptions de la

politique sociale sous l'effet des transformations des cadres normatifs et moraux qui lui sont sous-jacents (de la solidarité sociale à l'individu entrepreneur et responsable de lui-même, de l'État-providence à l'État social « actif » [*vorsorgender Sozialstaat*] etc.)³. La « crise » de l'État-providence est peut-être aussi d'abord le récit d'un déclin dans lequel les systèmes de sécurité sociale sont souvent mis en relation avec une vision enchantée de l'État social tel qu'il existait dans les années 1960 ou 1970. Cette « apogée » de l'État social n'est peut-être pas une situation normale : l'État-providence n'est pas une « norme » dans l'histoire européenne (comme les récits téléologiques le présupposent) : à regarder historiquement la question, les arrangements institutionnels et étatiques formant l'État-providence constituent plutôt l'exception. À cet égard, l'ensemble des reconfigurations et des discours constitutifs de la « crise » de l'État-providence peuvent aussi être vues comme autant de symptômes d'un nouveau mode d'organisation des (in-)sécurités collectives. Une telle construction du problème invite donc à intégrer la rétraction aussi bien que l'expansion des logiques de sécurité sociale, les différents déplacements dans ces logiques, ou encore la réfraction des transformations des modes d'action publique, depuis au moins les années 1960 et le développement du « Nouveau management public »⁴, dans les institutions de l'État social. En termes thématiques, nos recherches s'orientent sur les conséquences des changements démographiques et les inégalités générées par la multiplication des modèles d'emploi. Dans ce cadre, les questionnements sur la « justice », et les façons de justifier une action publique, son extension, sa rétraction, sa transformation, constituent aussi un angle d'analyse important, en particulier avec le développement des nouveaux cadres normatifs de l'action publique comme l'éthique du *care*⁵ ou l'axiome de l'autonomie ou de la responsabilité individuelles.

Une conversation avec Gabriel Colletis, Gabriele Metzler, Berthold Vogel et Bénédicte Zimmermann

(Entretien réalisé par Karim Fertikh et Heike Wieters)

La recherche sur l'État social a gagné en raison de la crise européenne en actualité. À la fois dans le domaine savant et dans le domaine du discours public, l'État-providence est déclaré « en crise ». Les transformations contemporaines des systèmes de protection sociale rendent insistantes les interrogations sur le passé et l'avenir de l'État-providence et ces thématiques sont même considérées comme l'expression d'une crise sociale plus fondamentale. Quelles sont les significations que peut revêtir cette « crise de l'État-providence » ? Si l'on considère qu'il s'agit d'une crise « objective », quels en sont les impacts sur les différentes catégories d'individus ou sur les groupes ? Y a-t-il une transformation des logiques de fonctionnement historique de l'État-providence ? Y a-t-il des logiques nationales différenciées de mise en crise de l'État-providence ?

B. V. – Nous sommes les témoins d'une transition au long cours des États sociaux européens : de l'« État protecteur », décrit par Abram de Swaan, à l'État actif libéral tel qu'il a été décrit dans les dernières années dans les sciences juridiques et administratives. L'État social actif s'écarte des principes de la sécurité par le statut et de la limitation des inégalités. Ses principaux instigateurs se retrouvent sur les principes de marchandisation et de contractualisation. Cette transition ne peut être résumée au simple récit d'un déclin, puisque certains groupes professionnels en tirent profit. Dans cette mesure, les transitions actuelles de l'État-providence suivent un modèle que nous connaissons depuis Max Weber : les transformations étatiques engendrent aussi bien des situations socialement favorisées qu'une série de positions défavorisées. Ces

interactions conflictuelles et les effets inégalitaires qui leur sont liées doivent faire l'objet d'une attention bien plus importante de la recherche.

G. C. – L'analyse de la crise de « l'État-providence » suppose déjà que l'on s'interroge sur le terme « État-providence » qui n'est pas la traduction, terme à terme, du « *Welfare State* ». En français, le fait que l'on ait substitué « Providence » à « Bien-être » n'est pas anodin. Cette substitution est d'inspiration libérale. Jamais, les libéraux français n'ont pleinement accepté l'existence d'un État social, d'un système de protection sociale. Le courant libéral français, historiquement, est « ultra » niant à l'État toute action légitime dans des domaines autres que régaliens (administration, justice, défense). En France, la crise de « l'État-providence » est donc d'abord une remise en cause des compromis institutionnels tardifs (après la Seconde Guerre mondiale) qui permettent la mise en place de la Sécurité sociale. Par ailleurs, le système de protection sociale est aussi un système de protection économique. Il joue le rôle d'amortisseur de crise en cas de chute de la demande en découplant revenu et travail direct. L'ouverture très importante des économies (leur débouclage) remet en cause, en partie, cette fonction essentielle. Cette crise n'est surtout pas « objective » mais elle est une crise des représentations, une crise des compromis institutionnalisés au lendemain de la guerre (pour la France). L'impact individuel et collectif principal en est la montée des inégalités (dégradation de l'accès aux soins, espérance de vie en bonne santé très inégale et impact très différencié du relèvement de l'âge de la retraite, etc.). Le système de protection sociale de concert avec la fiscalité sont des instruments de redistribution. Désormais, les logiques de fonctionnement historique de l'État-providence se modifient. Le financement de la protection sociale, en particulier, a progressivement glissé des entreprises vers les assurés sociaux, les ménages et l'État. Le terme employé est devenu « charges » sociales. L'objectif de compétitivité semble devoir être opposé au financement équilibré de la protection sociale. Si la mise en crise de l'État-providence suit des logiques nationales héritées de l'histoire, partout, on observe une même tendance au glissement que j'ai déjà évoqué. La cause essentielle est la financiarisation des stratégies qui implique de réduire le coût du travail, direct (salaires) comme indirect (cotisations).

B. Z. – Je ne suis cependant même pas sûre que le terme de « crise » soit d'une grande fécondité heuristique. Attrape-tout, le mot renvoie plutôt à une catégorie rhétorique du discours politique qu'à une catégorie d'analyse opérationnelle pour les sciences sociales. Ce pourrait être l'objet d'une de nos enquêtes que de se pencher sur les usages de cette rhétorique, qui fait l'objet d'appropriations normatives parfois contradictoires, en lien avec les transformations de l'État social. Mais en l'absence d'une telle enquête, il me semble préférable de nous donner pour objet l'analyse des transformations de l'État social et de leurs expressions nationales différenciées, tout en remplaçant ces dernières au regard des consignes européennes communes de « modernisation » de l'État social.

G. M. – Le terme de « crise » a été tellement employé que sa valeur heuristique s'est réduite. Il ne faut cependant pas négliger le fait que les configurations des États sociaux en Europe sont désormais sous tension, en partie, en raison des changements démographiques et en partie en raison de transformations sociales structurelles et d'un changement fondamental dans la structure de l'emploi. L'importance de la césure ne se laisse correctement appréhender que si l'on replace le développement des États sociaux européens en perspective historique et que si l'on tient notamment compte du changement du contexte avec, surtout, la fin de la Guerre froide. Les connaissances sur

les interactions entre les évolutions internes des États sociaux ouest-européens et des constellations de phénomènes externes sont encore très lacunaires.

La composition de notre groupe de recherche fait apparaître l'interdisciplinarité comme un défi. Les questionnements disciplinaires et les méthodologies sont diverses. Quelle est la valeur et la signification de cette interdisciplinarité pour notre groupe de travail ? Comment s'approprier cette interdisciplinarité et la rendre productive ? Quelles sont les forces et les faiblesses d'une telle conception de notre recherche ?

G. C. – Je crois que les points de vue disciplinaires sont différents mais complémentaires. Mes analyses sont celles d'un économiste. Un politiste, un sociologue, un historien ne verrait pas les choses de la même manière. L'interdisciplinarité sera productive si nous l'organisons autour de questionnements partagés (ce que nous faisons !).

B. V. – Le changement de l'État-providence appelle des approches interdisciplinaires : historique, de science politique ou administrative, juridique, économique et sociologique. Cela constitue un grand atout pour notre groupe. Et à cela s'ajoute la perspective comparative ! Ces atouts doivent être utilisés à travers les divers ateliers de recherche qui porteront sur des thèmes spécifiques et qui seront commentés de divers points de vue disciplinaires et donneront lieu à des colloques communs ou à des conférences. En outre, je serais heureux que ces manifestations n'aient pas lieu qu'à Paris et Berlin, mais je me réjouis de pouvoir aussi organiser des colloques à Hambourg ou à Francfort-sur-le-Main (par exemple, sur le thème large des rapports entre travail et État social).

B. Z. – L'interdisciplinarité peut être une force et une richesse. Mais elle requiert deux conditions au moins : d'une part se doter d'un questionnement élaboré en commun avec un accord *a minima* sur le sens des catégories analytiques que nous utilisons ; d'autre part savoir, et ne pas perdre de vue, depuis quelle discipline chacun d'entre nous parle. L'interdisciplinarité ne signifie pas la dilution des périmètres disciplinaires, elle apporte plutôt un gain de réflexivité pour chacune des disciplines impliquées.

G. M. – L'interdisciplinarité ne sera fructueuse que si l'on parvient à l'appliquer à la recherche sur des problèmes concrets. Elle ne porte de fruits que si les chercheurs et chercheuses impliqués, issues de ces multiples disciplines, ont une maîtrise de leur propre « métier » disciplinaire ; s'ils sont prêts à se laisser agacer par les perspectives et les démarches des autres et s'ils sont suffisamment créatifs pour rendre ces agacements productifs pour leur propre recherche. Je suis très confiante sur la réussite de cette tentative dans « Saisir l'Europe ».

Depuis plusieurs années, voire décennies, l'État-providence fait l'objet d'un important investissement de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Qu'il s'agisse d'études comparatives des systèmes de protection sociale nationaux, des analyses des transferts transnationaux des politiques sociales ou des ouvrages consacrés aux idées, aux idéologies et aux conceptions de l'État social en Europe, les publications sont pléthoriques. Se pose donc à nous la question suivante : en quoi ces abondantes réflexions nous aident-elles à redéfinir l'État social comme objet scientifique ? Quelles sont les perspectives de renouvellement de la recherche (par exemple, méthodologiques) que nous entrevoyons ? Y a-t-il encore, sur ce domaine, quelque chose de « nouveau » à dire ?

B. Z. – Il reste assurément beaucoup à faire. La nouveauté ne tient pas forcément à l'objet de recherche, mais au questionnement qu'on lui adresse, à la manière de combiner questions de recherche, méthodologie et cadre théorique. C'est de la façon,

d'abord de définir chacun de ces trois piliers de la recherche, et ensuite de les combiner, que peut résulter la marque de fabrique de notre projet. Mais il me semble indispensable, en vue d'une contribution originale, de raisonner simultanément sur ces trois plans. Je suis pour ma part particulièrement attachée à développer un abord des politiques sociales en termes de mise en capacité d'agir, c'est-à-dire sous l'angle de la liberté de choisir et du pouvoir d'agir qu'elles rendent accessible aux personnes. Or orienter la focale de l'enquête sur de telles questions appelle un design empirique et méthodologique inédit. Car à quelques exceptions près, la plupart des études et données déjà produites sur l'État social ne permettent qu'à la marge de répondre à ces questions.

G. M. – De fait, nous ne découvrons pas un nouveau continent scientifique. Mais le travail qui reste à faire est immense : par exemple, nous ne savons encore que peu de choses sur les liens entre l'action publique en matière de politique sociale et les expériences quotidiennes des acteurs. Ce qui m'intéresse est la façon dont les « problèmes » publics sont « inventés », construits, perçus et constamment retravaillés ou encore de forger des outils pour analyser les « pré-décisions » normatives et les cadres épistémiques qui sous-tendent ces constructions – en prêtant une attention particulière aux différences nationales en la matière.

B. V. – Il est bien vrai que nous disposons d'une importante littérature scientifique sur la question de l'État social européen. Cependant, la plus grande partie de ces recherches se concentre sur les questions du changement institutionnel, des structures fiscales et de l'agenda politique de l'État social – dans une perspective comparée. Cela constitue naturellement un point de vue intéressant, mais ne suffit pas. Le point de vue des acteurs, en particulier celui des acteurs qui font vivre l'État social dans les différents pays, manque. Quels sont leurs orientations normatives ou professionnelles ? Comment s'organisent leurs conditions de travail, et que signifie travailler pour l'État ou les communes ? Quels conflits de statut et de position peuvent être observés ? De manière générale, la perspective communale me semble trop largement laissée de côté. Les questions d'État social sont toujours traitées, précisément dans des comparaisons internationales, comme des questions nationales. Cependant, force est d'admettre que d'importantes transformations ont lieu au niveau régional ou communal. Et une dimension s'y ajoute encore : les relations entre les syndicats, les communes et l'État. Qui agit dans l'intérêt de qui ? Au bénéfice et au détriment de qui ? En bref, les acteurs de l'État au travail, les administrateurs, les conseillers, les intermédiaires, les soignants, les éducateurs, les « contrôleurs » doivent mieux apparaître au centre de la recherche. Leur conscience professionnelle, leurs intérêts, leurs schèmes d'action et leurs expériences sont indispensables à la compréhension des transformations de l'État social. Là, il y a beaucoup de nouvelles choses à découvrir !

Si l'on spécifie cette question pour l'appliquer à nos travaux concrets, on peut se demander ce que sont les objets et les thèmes de recherche qui nous semblent prometteurs ? Sur quoi voulons-nous travailler, qu'est-ce qui nous intéresse très concrètement ? En particulier, les questions de justice sociale et de justice intergénérationnelle semblent centrales pour ordonner certaines réflexions : ou bien qu'elles aient inspiré certaines méthodologies d'enquête ou bien qu'elles soient au cœur des préoccupations : que faire dès lors des théories normatives de la justice ? Comment justice sociale et justice intergénérationnelle s'articulent-elles ?

G. C. – Toutes les théories sont normatives. Ces réflexions nous permettent de mieux comprendre la nature des compromis institutionnalisés qui ont présidé à la création et

au fonctionnement de la protection sociale. En outre, je pense qu'il faut mettre davantage l'accent sur les systèmes de représentation sous-jacents à l'existence d'un système de protection sociale. Par exemple, quelles sont les relations entre les sphères économique et sociale ? Quelles sont les représentations qui déterminent les différentes nomenclatures ? Le chômage (et sa mesure), comme ceci a été montré, est une construction sociale et non un fait objectif. À côté du chômage, d'autres thèmes peuvent retenir l'attention : les inégalités, l'évolution des systèmes de retraite, celle du chômage et le glissement de l'objectif de réduction du taux de chômage vers un objectif en termes de taux d'emploi, le lien protection sociale/compétitivité, etc. En général, les jeunes sont les plus frappés par les injustices sociales. Le taux de chômage des jeunes en est une illustration quasi-caricaturale. Lorsque les jeunes trouvent un emploi, celui-ci valorise souvent très mal leurs compétences et provoque un effet de cascade (les bacs + 5 occupent un emploi bac + 3, et ainsi de suite). Il faut enfin signaler que la montée des inégalités, la précarité sont sans doute des facteurs puissants du recul démographique dans la plupart des pays, y compris, voire surtout l'Allemagne.

B. Z. – L'approche par les capacités relève effectivement d'une théorie normative de la justice qui fait de l'égalité de distribution de la capacité d'agir son étalon⁶. Mais le concept de capacité n'est pas seulement normatif, il est aussi descriptif et ces deux facettes peuvent aisément être dissociées. Ainsi, en proposant une conceptualisation de la liberté qui soit opérationnalisable pour l'enquête sociale, le concept de capacité offre un outil de mise à l'épreuve empirique des nombreuses politiques qui placent aujourd'hui l'*empowerment*, la liberté et la responsabilité individuelles au premier plan. L'approche par les capacités permet tout à la fois d'ouvrir une enquête conceptuelle sur ces trois notions clés des politiques sociales contemporaines et une enquête empirique sur les conditions d'effectivité de ces dernières. La méthodologie d'une telle enquête repose sur la confrontation entre différentes échelles : celle des institutions qui prescrivent (qui disent comment la réalité devrait être), celle des organisations qui mettent ces prescriptions en œuvre, enfin celle des personnes qui sont *in fine* la cible de ces politiques et qui les subissent lorsqu'elles ne sont pas en mesure de se les approprier. Il s'agirait dès lors de développer une enquête multi-niveaux qui confronte la sémantique institutionnelle à ses effets concrets souvent contrastés dans le quotidien des personnes et d'identifier ainsi les nouvelles inégalités sociales susceptibles de résulter de ces politiques.

G. M. – La question de la justice sociale ou intergénérationnelle a des implications normatives importantes qui doivent être lues dans la perspective de leurs déplacements historiques. Dans le même mouvement, la revendication de « justice » donne de la légitimité aux décisions de politique sociale. Cette revendication porte sur les fonds baptismaux des concepts concurrents, comme le « souci de soi » ou « la responsabilité individuelle » que l'on doit historiciser et déconstruire socialement. Comme historienne, cette transformation des conceptions sociales de la justice m'intéresse, avec ce qu'elle implique pour la cohésion sociale et la participation à la société dans chaque contexte historique.

B. V. – Il y a là, pour moi, une dimension très intéressante qui, de mon point de vue, n'est clairement pas assez creusée dans la sociologie allemande au moins : le rôle et la force du droit et des processus de judiciarisation ou de contractualisation. De manière à ce que le discours sur la justice sociale ou générationnelle ne soit pas formulé de manière abstraite et qu'il ne reste pas une simple question de philosophie politique, il

est besoin d'un terrain d'analyse concret. Et ce terrain d'analyse pourrait précisément consister à chercher à analyser bien plus précisément que cela n'est fait les questions des constructions juridiques qui, en raison de la judiciarisation du social, imprègnent de plus en plus la réalité sociale. Comment les tribunaux jugent-ils ? Comment les administrations agissent-elles ? Mais surtout : qui agit concrètement, comme je l'ai dit tout à l'heure ? Il sera d'ailleurs intéressant d'organiser un atelier qui discute des méthodes d'investigation juridique. J'aurais grand intérêt à ce que s'organise aussi une coopération avec des juristes.

Un exemple de recherche : la justice intergénérationnelle dans une perspective socio-historique

- 3 Dans le groupe de travail, Heike Wieters et Karim Fertikh forment un axe franco-allemand dont les travaux portent sur les politiques publiques dirigées vers les questions du vieillissement des populations européennes, et de justice intergénérationnelle. Cette question n'épuise naturellement pas les ambitions du groupe de travail. Pour ne prendre que cet exemple, les doctorants qui ont été recrutés dans le cadre du programme explorent d'autres dimensions de l'État social. Alice Lavabre, à l'EHESS, ou Anne Lammers à la *Humboldt Universität* de Berlin, explorent la production des statistiques de l'État social et les problématiques liées à leur européanisation, Francesco Laruffa les questions d'emploi et d'effet des conditions de l'emploi sur les chances objectives et subjectives de la réalisation de soi. Cependant, la mise en place des politiques publiques relatives au vieillissement fournit un observatoire du déploiement d'un nouveau secteur d'action publique, et donc des nouveaux compromis institutionnels dont l'un des effets est de réifier les identités collectives⁷.
- 4 La « justice entre les générations », sous l'aspect de la « dette intergénérationnelle », est devenue un ordonnateur du discours politique contemporain. Cela est, à tel point vrai, qu'elle a même pu être considérée comme brouillant les enjeux proprement sociaux de la redistribution. La question de savoir comment « jeunes » et « vieux » vivent les uns avec les autres, de ce qui les unit et les sépare est le cœur d'un débat de société au niveau européen : que se doivent les générations – que cela soit au niveau de la famille ou au niveau des structures sociales ou de celles de l'État-providence ? Si l'histoire des sociétés comporte toujours des formes de relations « entre les générations », les arrangements sociaux de ces relations sont mouvants et controversés. Dans le cadre du projet mené par Heike Wieters, la recherche porte sur ces arrangements institutionnels et les perceptions des relations intergénérationnelles à l'exemple de deux segments des institutions de l'État-providence, l'assurance vieillesse et les questions de formation. Les débats sur les modèles d'assurance vieillesse, portés par la puissance publique ou bien sur les transferts financiers ou la participation culturelle à la société constituent des points de cristallisation de débats. Dans ce cadre, la question du rôle des diverses dimensions de l'intergénérationnel a joué un rôle dans la mise en place des politiques et des institutions européennes : depuis les années 1950, ces questions ont constitué un défi pour les institutions sociales en Europe, débattu dans les réformes des assurances sociales ou dans le domaine de la mobilité des travailleurs. En ce sens, elles permettent d'explorer l'invention et la construction de problèmes publics européens. Pour Karim Fertikh, la

question de l'invention des personnes âgées en perte d'autonomie comme problème public sert d'observatoire à la manière dont l'État social, en France et en Allemagne, se saisit de nouvelles questions pour en faire des questions sociales, et au processus d'institutionnalisation de ces questions. Depuis les années 1970, la « dépendance » fait l'objet de débats politiques récurrents en Europe. Dans un contexte de vieillissement de la population, les pays évoquent l'opportunité de mettre en place de nouvelles politiques publiques spécifiques. À chaque fois, ce sont des millions de personnes qui sont concernées. En France, les débats autour de la dépendance se cristallisent autour de l'institutionnalisation d'un cinquième risque de la Sécurité sociale en mobilisant l'exemple du modèle allemand. Cette institutionnalisation politique de la dépendance est un observatoire des dynamiques de recomposition de l'État social. Dans cette recherche, les problèmes de justice intergénérationnelle sont présents à travers l'exploration de l'ensemble des institutions qui construisent de manière privée (dans le cadre d'arrangements familiaux) ou à travers la médiation du droit (par l'intercession semi-publique des offices notariés ou par celle des tribunaux) les obligations et les transferts « justes » que les générations ont les unes envers les autres. Les deux projets ont en commun l'inscription des transformations de l'État social en Europe dans un cadre historique – qui permet à la fois de rendre compte de la variabilité des arrangements, et donc de dénaturer les interrogations relatives à la justice intergénérationnelle, et, aussi, de localiser des périodes de rupture, où des institutions ou des perceptions particulières s'imposent et ont des effets concrets sur les trajectoires ultérieures de ces arrangements de l'État social.

BIBLIOGRAPHIE

- Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris : PUF, 2009.
- Robert Castel, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris : Le Seuil, 2009.
- Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Folio, 1995.
- Louis Chauvel, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*, Paris : PUF, 2010.
- Gabriel Colletis, « Mutation du « modèle rhénan » et avenir du modèle européen », *Regards sur l'économie allemande*, n° 67/3, 2005, p. 7-14.
- Gabriel Colletis, « Pour un débat sur les représentations en économie », *Esprit*, n° 12, 2010, p. 150-163.
- Gabriel Colletis, *L'urgence industrielle !*, Paris : Le Bord de l'eau, 2011.
- Christoph Conrad, *Vom Greis zum Rentner. Der Strukturwandel des Alters in Deutschland zwischen 1830 und 1930*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1994.
- Abram De Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris : PUF, 1995.
-

- Alain Desrosières, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris : La Découverte, 2000.
- Jacques Donzelot, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris : Le Seuil, 1994.
- Gosta Esping-Andersen, Bruno Palier, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris : Le Seuil, 2008.
- Gosta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris : PUF, 1999.
- Thomas Etzemüller (dir.), *Die Ordnung der Moderne. Social Engineering im 20. Jahrhundert*, Bielefeld : transcript, 2009.
- Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris : La Découverte, 2011.
- Daniel Gaxie, Nicolas Hubé, Jay Rowell (dir.), *Perceptions of Europe. A Comparative Sociology of European Attitudes*, Colchester : E C Prod Inc, 2011.
- Tanja Anette Gloom, *Alterssicherung im europäischen Wohlfahrtsstaat. Etappen ihrer Entwicklung im 20. Jahrhundert*, Frankfurt a.M. : Campus, 2005.
- Alfred Grosser, *Penser la justice entre les générations. De l'affaire Perruche à la réforme des retraites*, Paris : Aubier, 2004.
- Paul Johnson, Christoph Conrad, David Thomson (dir.), *Workers versus Pensioners*, Manchester/ New York : Manchester University Press, 1989.
- Ulrike Jureit, Michael Wildt (dir.), *Generationen. Zur Relevanz eines wissenschaftlichen Grundbegriffs*, Hamburg : Hamburger Edition, 2005, p. 7-26.
- Hartmut Kaelble, Günther Schmid (dir.), *Das europäische Sozialmodell. Auf dem Weg zum transnationalen Sozialstaat*, Berlin : Sigma, 2004.
- Martin Kohli, « Die Entstehung einer europäischen Identität. Konflikte und Potenziale », in : Hartmut Kaelble, Martin Kirsch, Alexander Schmidt-Gernig (dir.), *Transnationale Öffentlichkeiten und Identitäten im 20. Jahrhundert*, Frankfurt a.M./New York : Campus, 2002, p. 111-134.
- Arnaud Lechevalier, Yves Ullmo, « La réforme de la protection sociale du risque dépendance. Les enjeux économiques et sociaux », *Revue de l'OFCE*, n° 77, 2001, p. 157-198.
- Arnaud Lechevalier, « Le financement de la dépendance : quelques enseignements de l'expérience allemande », *Revue d'économie financière*, n° 68, 2002, p. 137-163.
- Stephen Lovell (dir.), *Generations in Twentieth-Century Europe*, Houndmills : Palgrave, 2007.
- Christina May, *Generation als Argument. Konflikte um die Rentenversicherung in Deutschland, Großbritannien und den Niederlanden*, Frankfurt am Main : Campus, 2010.
- Gabriele Metzler, *Der deutsche Sozialstaat. Vom Bismarck'schen Erfolgsmodell zum Pflegefall*, Stuttgart/ München : Deutsche Verlagsanstalt, 2003.
- Gabriele Metzler, « Krisenbewusstsein, Krisendiskurse und Krisenbewältigung. Die Frage der 'Unregierbarkeit' in Ost und West nach 1972/73 », *Zeitgeschichte*, n° 34/3, 2007, p. 151-161.
- Gabriele Metzler, « Strukturmerkmale des europäischen Staatensystems, 1815-1871 », *Historische Mitteilungen*, n° 12, 1999, p. 161-181.
- Metzler, Gabriele, « The integration of social science expertise into the political process : Did it actually happen ? » in : Elke Kurz-Milcke, Gerd Gigerenzer (dir.), *Experts in Science and Society*, New York : Springer, 2004, p. 47-63.

Gabriele Metzler, Daniel Letwin, « Sozialstaat. Wohlfahrt und Verteilung », in : Christof Mauch, Kiran Klaus Patel (dir.), *Wettlauf um die Moderne. Die USA und Deutschland 1890 bis heute*, München : Pantheon, 2008, p. 363-392.

Lutz Niethammer, « Die letzte Gemeinschaft. Über die Konstruierbarkeit von Generationen und ihre Grenzen », in : Bernd Weisbrod (dir.), *Historische Beiträge zur Generationsforschung*, Göttingen : Wallstein, 2009, p. 13-38.

Ohad Parnes, Ulrike Vedder, Stefan Willer, *Das Konzept der Generation. Eine Wissenschafts- und Kulturgeschichte*, Frankfurt a. M. : Suhrkamp, 2008.

Lutz Raphael, « Die Verwissenschaftlichung des Sozialen als methodische und konzeptionelle Herausforderung für eine Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft*, n° 22/2, 1995, p. 165-193.

Franz Schultheis, Christina Schulz (dir.), *Gesellschaft mit begrenzter Haftung. Leiden und Zumutungen im deutschen Alltag*, Konstanz : UvK, 2005.

Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, Paris : Le Seuil, 2000.

Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris : La Découverte, 2009.

Berthold Vogel, « Der sorgende Staat – ein Kriegsprodukt ? », in : Bernd Greiner, Tim B. Müller, Klaas Voß (dir.), *Erbe des kalten Krieges*, Hamburg : Hamburger Edition, 2013, p. 401-412.

Berthold Vogel, « Die Justierung der Gesellschaft. Perspektiven der soziologischen Wohlfahrtsstaatsforschung », in : Mechthild Bereswill et alii (dir.), *Wechselverhältnisse im Wohlfahrtsstaat. Dynamiken gesellschaftlicher Justierungsprozesse*, Münster : Westfälisches Dampfboot, 2012, p. 17-34.

Berthold Vogel, *Wohlstandskonflikte. Soziale Fragen, die aus der Mitte kommen*, Hamburg : Hamburger Edition, 2009.

Berthold Vogel, Jens Kersten, Claudia Neu, *Demografie und Demokratie. Zur Politisierung des Wohlfahrtsstaates*, Hamburg : Hamburger Edition, 2012.

Berthold Vogel, Franz Schultheis, Michael Gemperle (dir.), *Ein halbes Leben. Biographische Zeugnisse aus einer Arbeitswelt im Umbruch*, Konstanz : UvK, 2010.

Bénédictine Zimmermann, *Ce que travailler veut dire. Sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris : Economica, 2011.

Bénédictine Zimmermann, « Changes in work and social protection : France, Germany and Europe », *International Social Security Review*, n° 59/4, 2006, p. 29-45.

Bénédictine Zimmermann, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2001.

Bénédictine Zimmermann, « Teilhabe in Spannungsverhältnis zwischen individuellen Ansprüchen und kollektiver Interessenvertretung », *Industrielle Beziehungen*, n° 19/4, 2012, p. 432-453.

Bénédictine Zimmermann, Michael Werner, « Vergleich, Transfer, Verflechtung. Der Ansatz der Histoire croisée und die Herausforderung des Transnationalen », in : *Geschichte und Gesellschaft*, n° 28, 2002, p. 607-636.

NOTES

1. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Folio, 1995.
 2. Lutz Raphael, « Die Verwissenschaftlichung des Sozialen als methodische und konzeptionelle Herausforderung für eine Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft*, n° 22/2, 1995, p. 165-193.
 3. Abram De Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris : PUF, 1995. Franz Schultheis, Christina Schulz (dir.), *Gesellschaft mit begrenzter Haftung. Leiden und Zumutungen im deutschen Alltag*, Konstanz : UvK, 2005.
 4. Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris : PUF, 2009.
 5. Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris : La Découverte, 2009.
 6. Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, Paris : Le Seuil, 2000.
 7. Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris : La Découverte, 2011.
-

AUTEURS

KARIM FERTIKH

Centre George Simmel, Paris

HEIKE WIETERS

Universität Humboldt, Berlin